

L'installateur et le télésurveilleur de la **CSENSE** considèrent que le fondement de leur métier est l'analyse d'un risque concernant la sécurité des biens et des personnes et la mise en œuvre des moyens de prévention et de surveillance découlant de leur analyse en respectant la confidentialité des informations qu'ils détiennent.

Ils agissent donc autant comme concepteurs que réalisateurs.

Les règles de déontologie de la **CSENSE** s'articulent autour de trois types d'obligations :

- 1) **Obligation de Conseil.**
- 2) **Obligation de Qualité.**
- 3) **Obligation de Services.**

[Plus de détails...](#)